

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

Sur la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 54/PC-SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N° 27/CPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant la composition des cabinets ministériels ;

VU le Décret N° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

D É C R È T E :

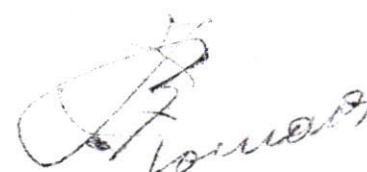
Article 1er - Monsieur CALDI Pascal, Ingénieur E. T. P. Professeur Certifié 8ème échelon, est nommé Conseiller Technique au Cabinet du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.-

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 28 Décembre 1964

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

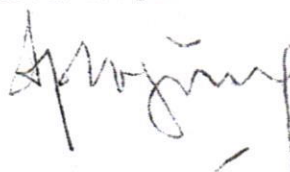
le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

A. DEGBEY

le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan



F. APLOGAN

Ampliations :

FR 2
PC 2
MDRC 4
Intéressé ... 1
MFAEP 2
DGF-DB-CF-DC 4
Trésor 1
JORD 1